Vendredi
L'hebdomadaire des Socialistes
Supplément "Poing et la Rose" à "Vendredi" n°82 du 7 décembre 1990

LE PROJET : pages 1 et 2 —— L'EUROPE : pages 3 et 4

CONVENTION NATIONALE DES 1er et 2 DECEMBRE 1990

Un nouvel élan

La convention nationale des 1er et 2 décembre 1990 ouvre une étape nouvelle : celle de l'élaboration du Projet des socialistes à l'horizon de l'an 2000.

Cette démarche prolonge l'adoption au congrès de Rennes d'une nouvelle déclaration de principes. Elle correspond à une impérieuse nécessité : redéfinir de nouveaux choix collectifs au moment même où s'effondrent de grandes idéologies.

La faillite du modèle communiste, mais aussi les contradictions et injustices du système libéral, qui aggravent les inégalités entre les nations et en leur sein, le nécessaire renouvellement des pratiques démocratiques, confrontées à l'émergence de pouvoirs nouveaux, ceux de la science, des médias, l'accélération de la construction européenne, imposent de nouvelles et ambitieuses réflexions.

Cette démarche, pour atteindre son but, se fondera sur des méthodes inédites. Plutôt que d'imposer un projet préfabriqué aux Français, les socialistes vont à leur rencontre. Leurs aspirations comme leurs préoccupations, leurs utopies comme leurs désillusions, doivent être prises en compte. Aussi, la procédure d'élaboration du Projet est-elle ouverte et décentralisée. Nous appelons donc nos militants, nos élus, et le plus grand nombre possible de Français à être les acteurs de cette réflexion collective sans précédent en France.

Mais l'élaboration d'un projet resterait inopérante si elle ne s'appuyait pas dans le présent sur une volonté de transformation concrète. La synthèse du 21 mars 1990 a défini une stratégie précise fondée sur le rassemblement à gauche. Celle-ci est et reste le fondement de notre action.

Il s'agit maintenant d'en préciser et d'en approfondir les modalités. Celles-ci peuvent s'exprimer autour de trois thèmes : la volonté de transformation sociale, la cohésion des socialistes et la stratégie de rassemblement du Parti.

1 Réaffirmer notre volonté de transformation sociale

Le Parti socialiste soutient l'action du gouvernement et l'assure de sa confiance.

Il se réjouit que d'importantes avancées sociales aient été accomplies, en particulier avec l'adoption de la contribution sociale généralisée. Il se félicite que l'appel de la jeunesse ait été entendu et qu'un véritable dialogue se soit engagé avec les lycéens, que des mesures concrètes aient été prises. Ces réformes touchant la protection sociale et l'éducation seront poursuivies.

La droite a démontré son incapacité à proposer un projet alternatif et une relève cohérente.

Après l'échec de la coalition des conservatismes qui s'est exprimée lors du vote de la motion de censure, le gouvernement poursuivra son action réformatrice. Le Parti socialiste y contribuera en approfondissant d'autres chantiers.

● UNE POLITIQUE DE LA VILLE

Elle s'attache à mettre en perspective un ensemble de politiques : celle de la maîtrise du foncier, celle du logement, celle de la fiscalité locale, celle de l'insertion et celle de l'intégration.

Afin d'affirmer cette volonté essentielle le Parti organisera, le 2 février prochain, une journée des socialistes pour la ville. Cette journée sera précédée, tout au long du mois de janvier, par des réunions de travail tenues par des délégations du bureau exécutif, dans plusieurs quartiers et zones en difficulté. Ainsi pourrons-nous mesurer l'effort déjà accompli et le chemin qui reste à parcourir.

Le Parti socialiste est conscient que cette politique de lutte contre les inégalités et contre la société à deux vitesses est inséparable d'une action en faveur de l'emploi et contre la sous-qualification. Plus que jamais le chômage demeure pour nous une préoccupation essentielle.

● UNE POLITIQUE DE L'ECOLOGIE

Une convention nationale consacrée à l'écologie sera convoquée au premier semestre de l'année prochaine. Nous affirmerons notre volonté de préserver les grands équilibres naturels de la planète, mais aussi notre conviction qu'une évolution scientifique et technologique maîtrisée constitue un progrès fondamental pour l'humanité. Nous relèverons ainsi le défi écologiste, créant les conditions d'un nouvel équilibre entre l'homme et son environnement.

Texte voté par la commission des résolutions

Fondation Jaurès

2 *Affirmer la cohésion des socialistes*

2.1 - LE SENS DE LA SYNTHESE

La synthèse nous unit. Cette synthèse constitue le moteur et non la limite de notre action. Elle doit être une synthèse active. Loin d'interdire le débat, elle le suggère en permanence. Elle ne nous impose pas l'unanimité sur tous les sujets, ni dans n'importe quelles conditions. Elle impliquera que nous fassions les efforts nécessaires pour que le débat d'idées reste un débat d'idées.

2.2 - RENFORCER LE PARTI

L'unité des socialistes se traduit d'abord par la volonté de façonner un parti à la mesure de leurs ambitions. En renforçant notre implantation militante tout d'abord. Nous avons à réfléchir sur les conditions au moins autant que sur l'objectif quantitatif.

En second lieu en organisant autour du Parti un réseau de sympathisants. La diffusion de "**Vendredi**" nous permet de mieux identifier qui ils sont, quelles sont leurs préoccupations à l'égard du Parti socialiste. Il nous faut aussi nouer des relations plus institutionnelles avec toutes les associations qui fédèrent déjà, pour l'essentiel, le grand nombre de ces sympathisants.

En outre, la reconnaissance du statut de parti politique qui n'existait pas jusqu'à ce jour, ainsi que l'institution par la loi du financement public, nous autorisent désormais à mieux organiser notre structure, dans des conditions de durée et de stabilité inconnues à ce jour. Le Parti socialiste veillera à une stricte application de cette loi pour tous. Pour sa part, il s'est mis immédiatement en conformité avec ces dispositions. La réorganisation des structures centrales de notre Parti est à l'ordre du jour. D'ores et déjà, des cadres juridiques nouveaux ont été mis en place. Tel est le cas pour l'Association de financement. Tel est le cas de la Fondation Jean-Jaurès. Tel est le cas, enfin, du Centre de formation Condorcet (géré par le Parti et la FNESR) qui aura pour objet d'assurer la formation des élus et des militants.

2.3 - LE PS ARTISAN DU RASSEMBLEMENT DE LA GAUCHE

Un Parti socialiste fort et uni doit aussi affirmer sa vocation à rassembler les forces de gauche et de progrès. Dans ce cadre, et conformément aux engagements du congrès, le Parti socialiste prendra toute sa part à la préparation, pour la fin de 1991, des états généraux de la gauche. Ils ont vocation à réunir dans une démarche commune tous ceux qui, à gauche, formations politiques ou associatives et personnalités, partagent une même volonté de transformation sociale et portent en eux une exigence de dépassement de la société actuelle.

Un comité national sera créé dès le début de l'année prochaine. Il lancera un appel afin d'engager le processus de préparation des états généraux au plan national mais aussi local.

Un comité directeur définira les modalités de cette démarche dès le premier trimestre 1991.

3 *Confirmer notre stratégie*

3.1 - LE PARTI COMMUNISTE

Les socialistes respectent l'autonomie du Parti communiste, notamment à l'occasion de ses débats de congrès. Cette attitude n'exclut pas que nous portions jugement sur ses positions.

Nous l'avons fait à l'occasion de la motion de censure, en condamnant le non-respect de la parole donnée.

Pour notre part, nous n'avons pas souhaité sortir du cadre de notre engagement, qui est celui du congrès, en rompant l'ensemble des accords locaux qui nous lient avec les communistes. Et nous continuons à agir pour que le Parti communiste soit en situation d'être partie prenante des états généraux de la gauche.

Cette attitude n'est pas non plus un désintérêt pour son évolution idéologique. Les bouleversements en Union Soviétique et à l'Est, la place spécifique du Parti communiste français, l'un des rares partis dont les dirigeants aient pris des positions antigorbatcheviennes, nous imposent, tout au contraire, de lui porter une attention très grande.

Le premier secrétaire, sur mandat du bureau exécutif du Parti socialiste, a demandé à Gilles Martinet de réunir un groupe d'experts et de préciser, sous forme d'un rapport l'ampleur, le sens et les conséquences des évolutions en cours. Ce rapport sera considéré comme la première étape d'une réflexion qui sera présentée à la direction du Parti selon les procédures appropriées.

3.2 - LES AUTRES COMPOSANTES DE LA MAJORITE PRESIDENTIELLE

Le Parti socialiste engagera les discussions nécessaires, notamment avec les autres forces représentatives de la majorité présidentielle, afin de rechercher les modalités d'un accord politique. Un comité directeur analysera en temps utile les résultats de ces négociations.

3.3 - UN PROCHAIN COMITE DIRECTEUR

Il définira les modalités de nos relations avec les mouvements écologistes

3.4 - LA DIMENSION EUROPEENNE

Afin que les développements envisagés de la construction européenne aient bien pour effet de favoriser les valeurs pour lesquelles le Parti socialiste s'est toujours battu, celui-ci travaillera enfin à améliorer la convergence de réflexion et d'action des partis socialistes des Douze et de l'ensemble des forces politiques et syndicales de la gauche.

Il s'efforcera notamment de renforcer l'Union des partis socialistes de la Communauté.

Les Socialistes savent que la double victoire présidentielle de François Mitterand, en 1981 puis en 1988, a créé en France une situation nouvelle pour la mise en œuvre de leurs idées.

C'est ce qui explique l'attachement des socialistes à l'action du président de la République, clef de voûte des institutions, artisan de la rénovation du socialisme.

Durant près de dix années, la durée a été notre force. Elle l'est plus encore aujourd'hui. Notre combat est loin d'être terminé.

La réussite de nos réformes appelle aujourd'hui d'autres réformes. Les Français demandent à ce qu'elles soient approfondies.

Le Parti socialiste, une fois encore, doit en être l'acteur essentiel. Nous en avons la volonté. Nous en avons les moyens. Et nous réussirons.

Ces succès ouvriront une nouvelle phase, ils appellent un nouvel élan. ■

Fondation Jean-Jaurès

Les socialistes et l'avenir de la Communauté européenne

Deux conférences intergouvernementales vont s'ouvrir à la mi-décembre à Rome pour élaborer de nouveaux traités européens. L'objectif est de faire évoluer la Communauté vers une union politique dotée d'une monnaie unique. C'est dire que ces conférences engageront profondément notre avenir.
C'est pourquoi un groupe de travail émanant du bureau exécutif a été créé à ma demande dès le mois de mai, afin d'élaborer nos positions sur ces perspectives. Le texte, "Les socialistes et l'avenir de la Communauté européenne", est le fruit des réunions de ce groupe, de plusieurs auditions et rencontres de responsables gouvernementaux (Pierre Bérégovoy, Jacques Delors, Elisabeth Guigou notamment) et de quatre séances de travail du bureau exécutif.

La déclaration définit les conditions dans lesquelles les socialistes entendent voir la France mettre en commun avec ses partenaires certains éléments de souveraineté, de façon à conserver la maîtrise de notre avenir et, donc, de garder un sens à notre combat politique.
A l'heure où le communisme disparaît à l'Est et où risque de triompher le libéralisme, à l'heure où l'Allemagne achève son unité non sans réveiller quelques vieilles inquiétudes, à l'heure où la crise du Golfe nous rappelle la fragilité de la paix, ce combat et, donc, cette maîtrise, demeurent plus indispensables que jamais.

Gérard Fuchs
Secrétaire national adjoint aux Affaires Européennes et à la Sécurité

1991 sera pour l'Europe une année décisive. L'effondrement du communisme à l'Est, l'unité réalisée des deux Etats allemands, la crise du Golfe, créent une situation nouvelle. Dans le même temps, les mutations technologiques accélèrent la mondialisation de l'économie et réduisent en parallèle la maîtrise par nos Etats nationaux d'un avenir plus incertain que jamais.

L'engagement des socialistes en faveur de la construction européenne découle de leur conviction que la maîtrise démocratique de l'avenir, nécessaire pour faire reculer inégalités sociales et sous-développement, demeure cependant possible, à condition de mettre en commun les éléments de souveraineté dont l'exercice ne peut plus se situer dans un cadre purement national.

La Communauté européenne représente aujourd'hui -et représentera pour de longues années encore- le noyau dur de l'Europe. C'est à partir d'elle qu'il faut construire en renforçant, dans une finalité fédérale, son identité et son rôle. L'objectif n'est pas de faire disparaître à terme ses nations mais d'assurer les meilleures conditions de leur devenir.

Le renforcement de la Communauté suppose aujourd'hui une double affirmation.

● UNE AFFIRMATION INTERNE

Au-delà du grand marché de 1993, la Communauté doit se doter des politiques sociale, économique, monétaire qui, à la fois, approfondiront le modèle de démocratie et de protection sociale dont elle donne déjà l'exemple et permettront de résister aux concurrences extérieures. L'échec du communisme totalitaire ne doit pas se traduire par la victoire du libéralisme inégalitaire : la mise en place de formes différenciées d'économie mixte doit permettre de concrétiser le double impératif de justice sociale et de démocratie économique pour lequel se battent les socialistes.

● UNE AFFIRMATION EXTERNE

La crise du Golfe met en lumière l'affaiblissement du rôle international de l'URSS et le renforcement corrélatif de celui des USA ; elle souligne la nécessité pour l'Europe de faire entendre sa voix, celle du respect du droit, bien sûr, mais aussi celle d'une solidarité Nord-Sud plus que jamais nécessaire ; la fin de la bipolarisation du monde offre une occasion exceptionnelle d'affirmer davantage le modèle sous-tendu par ces valeurs.

La volonté de renforcer la Communauté exclut d'envisager, dans l'immédiat, son élargissement. Elle ne saurait pour autant demeurer fermée. Il convient, en conséquence, de chercher pour les uns et les autres des formules d'association étroite permettant d'exprimer les valeurs et les intérêts communs et d'utiliser toutes les potentialités du Conseil de l'Europe. Ainsi pourra-t-on ouvrir la voie à la confédération évoquée par le président de la République.
A partir de ces orientations, le Parti socialiste entend alors préciser ce qu'il attend des conférences intergouvernementales qui vont s'ouvrir en décembre sur l'union monétaire et l'union politique, étant entendu que les deux sujets sont inséparables et qu'une monnaie européenne n'a de sens que si existent les institutions et les politiques capables de la mettre au service de tous et d'en assurer le contrôle démocratique. En ce qui concerne l'union économique et monétaire, le Parti socialiste considère qu'au terme de sa mise en œuvre les trois objectifs suivants doivent être atteints.

● LA MISE EN PLACE D'UN ECU

Monnaie unique, émise par une banque européenne de structure fédérale : la banque européenne devra assurer la gestion externe de l'ecu dans le cadre des orientations données par l'autorité politique (le Conseil des ministres) ; elle devra conduire la politique monétaire interne avec l'objectif de la stabilité des prix et en soutenant une politique économique favorisant la croissance et l'emploi et visant à la cohésion sociale et régionale de la Communauté ; le gouverneur de la banque devra rendre compte de sa gestion devant les instances européennes responsables, notamment le Parlement européen.

● UNE COOPERATION ACCRUE EN MATIERE DE POLITIQUE ECONOMIQUE

La création de la banque européenne devra s'accompagner de l'instauration des mécanismes de décision politique qui auront à faire les choix nécessaires sur toutes les questions économiques autres que monétaires.

● LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES STRUCTURELLES COMMUNES

Politique sociale, politique d'aménagement du territoire incluant les départements et territoires d'outre-mer, politique industrielle doivent répondre au double souci de réduire les inégalités et de garantir l'indépendance de la Communauté notamment à travers la recherche-développement et des politiques volontaristes dans les secteurs de pointe.

Ces objectifs devront être atteints par étapes. L'installation de la banque européenne doit pouvoir être engagée en 1994, le passage à la dernière étape

(fixation irrévocable des taux de change) faisant l'objet d'un accord politique et intervenant dans un délai raisonnable. Les développements sociaux, économiques et monétaires devront intervenir aux mêmes rythmes, afin que le caractère de progrès de l'évolution en cours apparaisse clairement aux yeux de tous.

En ce qui concerne l'union politique, le Parti socialiste considère que le nouveau traité à signer doit permettre de progresser dans six directions :

- l'amélioration des procédures de décision ;
- le renforcement du contrôle démocratique, au plan européen et au plan national ;
- une meilleure définition de l'exécutif ;
- la mise en œuvre progressive d'une politique étrangère et de sécurité commune ;
- le développement d'une véritable citoyenneté européenne ;
- l'inscription rapide dans les faits de l'Europe sociale.

Améliorer la décision suppose avant tout un élargissement du domaine du vote à la majorité en conseil des ministres. Le vote à la majorité doit être la règle et le vote à l'unanimité l'exception. L'unanimité doit être conservée pour les décisions conduisant à modification des traités (nouvelles adhésions par exemple) et pour permettre au Conseil d'aller contre les propositions de la Commission ou les positions du Parlement. Le passage au vote à la majorité qualifiée doit au contraire être accepté pour les décisions prévues concernant les harmonisations nécessaires, la politique sociale et la définition des droits des travailleurs, l'environnement, la recherche, et pour la mise en œuvre d'actions nouvelles liées à l'objet de la Communauté.

Dans certains domaines (fiscalité, statut des personnes, décisions affectant la culture ou le mode de vie...) une délimitation de ce qui est du ressort national et du ressort communautaire devra être établie, étant entendu que la Communauté n'intervient que lorsque l'exige l'efficacité (principe de subsidiarité).

Renforcer le contrôle démocratique demande d'attribuer au Parlement européen un pouvoir de codécision législatif avec le conseil des ministres : chaque instance pourrait avoir deux lectures des textes, la dernière lecture du conseil devant être adoptée à l'unanimité pour pouvoir s'imposer au Parlement. Le Parlement européen doit recevoir en outre un droit d'initiative législatif en direction de la Commission. Ces évolutions devront s'accompagner, en ce qui concerne la France, d'une évolution du mode de scrutin rapprochant les élus européens des citoyens.

En outre, l'approfondissement de la contruction européenne nécessite d'associer davantage les parlementaires nationaux à l'exercice du contrôle. La création d'une deuxième chambre formée de représentants des parlements nationaux ne paraît pas opportune. Mais il apparaît indispensable que le Parlement français soit informé par le ministre responsable avant toute négociation européenne et qu'il puisse éventuellement exprimer une position sur les projets législatifs européens.

Parlement européen et parlements nationaux ont un intérêt commun au renforcement de la dimension démocratique de la construction européenne. Sans créer une institution supplémentaire de la Communauté, leurs représentants doivent pouvoir se réunir pour débattre des grandes orientations, en particulier dans les nouveaux domaines de compétence communautaire. Mieux définir l'exécutif suppose par rapport au traité actuel :

- une pleine reconnaissance du rôle qui est aujourd'hui celui du Conseil européen (les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze) dans les grandes décisions d'orientation de la Communauté ;
- un renforcement de la légitimité du président de la Commission, qui devrait être confirmé par le Parlement européen après proposition du Conseil européen, devrait avoir son mot à dire dans le choix des autres commissaires et présenterait ensuite un programme de travail.

Mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune demande de définir tout d'abord un certain nombre de sujets prioritaires pour l'action commune. Ceux-ci se placeraient certainement dans les domaines des relations avec le reste de l' Europe, avec les Etats-Unis et le Japon, des relations Nord-Sud au sens global, des négociations de désarmement engagées et à venir. En ce qui concerne la défense, la coopération entre l'UEO et la Communauté doit être renforcée, afin de créer à terme le pilier d'une défense commune, le nouveau traité reprenant en tout cas l'obligation d'assistance mutuelle et celle de l'exécution commune des décisions des Nations Unies.

Sur proposition de la présidence de la Communauté ou de la Commission, les conseils des ministres des Affaires étrangères ou de la Défense (qui deviendraient des conseils comme les autres) définiraient alors la position de la Communauté. Dans les domaines d'intérêt commun prioritaire, celle-ci pourrait être adoptée malgré l'abstention de certains Etats membres voire, dans certains cas précis, à une majorité qualifiée.

Faire apparaître le concept de citoyenneté européenne, ensemble de droits bénéficiant à l'ensemble des citoyens des Douze, suppose, au-delà des libertés de circulation, de séjour et d'établissement qui seront acquises au 1er janvier 1993, le renforcement du sentiment d'appartenance à la Communauté à travers la multiplication de mesures concrètes parmi lesquelles, notamment : instauration, après le passeport commun, d'un permis de conduire et d'une carte d'assuré social communs ; reconnaissance aux ressortissants communautaires du doit de vote aux élections municipales (sous réserve d'une durée raisonnable de séjour) ; même reconnaissance pour le droit de vote aux élections européennes dans le pays de résidence ; protection commune des citoyens communautaires à l'étranger ; mise en place d'un médiateur européen.

Inscrire rapidement dans les faits l'Europe sociale constitue une condition indispensable pour une adhésion massive des citoyens au renforcement de la Communauté. Les décisions prises sous présidence française, au sommet de Strasbourg, doivent être concrétisées, la Charte des droits sociaux fondamentaux doit être traduite en textes législatifs contraignants, le droit de regard des travailleurs sur la décision dans l'entreprise doit devenir une réalité, une politique volontaire d'intégration des populations issues de l'immigration doit être élaborée en commun dans le cadre d'une politique globale de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

C'est d'abord pour obtenir de tels résultats que les socialistes veulent mettre fin à la règle paralysante de décision à l'unanimité dans le domaine social.

Afin que le développement de la dimension politique de la construction européenne ait bien pour effet de favoriser les valeurs pour lesquelles le Parti socialiste s'est toujours battu, celui-ci travaillera enfin à améliorer la convergence de réflexion et d'action des partis socialistes des Douze et de l'ensemble des forces politiques et syndicales de gauche.

Il s'efforcera notamment de renforcer l'union des PS de la Communauté afin que certaines décisions en son sein puissent également être prises à la majorité, que ces décisions soient réellement contraignantes pour les partis membres, que l'union promeuve, avec l'ensemble des forces de la gauche européenne, les campagnes nécessaires à la prise en considération de ses priorités.

Transformer la Communauté européenne en une union politique constituant le cadre indispensable à l'épanouissement des valeurs d'égalité des droits, des chances et de la dignité de chacun : tel est l'objectif des socialistes.

Déclaration du bureau exécutif
21 novembre 1990

Imprimerie : Avenir Graphique / Torcy

Directeur de la publication : Bernard Roman